# LOUTSCH\_Droit dans la littérature - Bibliographie

Article · July 2024		
CITATIONS		READS
0		55
1 author:		
	Camille Loutsch	
	Université de Neuchâtel	
	4 PUBLICATIONS 0 CITATIONS	
	SEE PROFILE	



### **BIBLIOGRAPHIE « DROIT & LITTÉRATURE »**

#### Sur le mouvement « Droit dans la littérature »

#### Camille Loutsch, Université de Neuchâtel, 2024

Cette bibliographie veut ici réunir les ouvrages et articles de revues consacrés à l'étude du mouvement « Droit et littérature », de ses prémices à ses développements plus récents, plus particulièrement du « Droit *dans* la littérature ». À cette fin, nous reprenons la division classique ¹ et excluons les titres étudiant le « Droit *de* la littérature » (qui traite des questions de propriété intellectuelle) ainsi que ceux visant à étudier le « Droit *comme* littérature » (s'intéressant à la rhétorique judiciaire des tribunaux et des parlements).

Cette première bibliographie offre une vision la plus panoramique possible au niveau de la doctrine francophone<sup>2</sup>. Dans les prochains mois, elle se verra enrichie des contributions allemandes, anglaises et italiennes. D'autres tables bibliographiques sur des aspects choisis suivront celle-ci en lien avec des billets juridico-littéraires (p.ex: notamment « Bibliographie Droit & Littérature et Médecine », « Bibliographie Droit & Littérature et Monde carcéral » ).

### APERÇU DE LA DOCTRINE FRANCOPHONE<sup>3</sup> (état au 12.07.24)<sup>4</sup>

## Ouvrages francophones

 J.-J. Aubert / J.-P. Dunand / F. Di Donato (édit.), Droit et littérature - Actes du Séminaire thématique du CIHDDR, Neuchâtel 2015.

<sup>1</sup> F. Ost, *Droit et littérature : variété d'un champ, fécondité d'une approche,* Revue juridique Thémis 49-1, 25-11-2015, p. 3, 4 et 5

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Si vous constatez un titre manquant, n'hésitez pas à m'en faire part : <u>camille.loutsch@unine.ch</u> ; je vous en serai infiniment reconnaissante.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sous doctrine francophone, nous excluons aussi les ouvrages écrits en langue étrangère, mais traduits en français. Ceux-ci seront présentés – dans leur version originale – dans une autre table bibliographique ultérieurement.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> La méthode de citation utilisée ici suit l'ouvrage de P. Tercier / C. Roten, *La recherche et la rédaction juridiques*, 7e édition, Genève 2016. Ainsi, l'abréviation « édit. » signifie « éditeur(s) », ce qui correspond à « dir. » pour « directeur(s) » chez nos collègues français. De même, les maisons d'éditions ne sont, conformément à Tercier / Roten ne sont pas spécifiées, seuls le sont les lieux de publications.



- D. Abrecht / R. Bionda / S-V Borloz et al. (édit.), Faire littérature. Usages et pratiques du littéraire (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), Lausanne 2019 ; en particulier sur les liens entre droit et littérature : C. DUFOUR, Les voi(x)es du droit. Dire, lire, écrire, p. 91-103.
- A. Arzoumanov / A. Latil / J. Sarfati Lanter (édit.), Le démon de la catégorie. Retour sur la qualification en droit et en littérature, Le Kremlin-Bicêtre 2017 ; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : p. 13-19.
- C. BARON, *Transgression*, *littérature et droit*, Rennes 2013.
- C. BARON, Contextes littératures, émotions judiciaires, Paris 2020.
- C. BARON, *La littérature à la barre*, Paris 2021.
- C. Baron/J. Sarfati Lanter (édit.), *Droit et littérature*, Nîmes 2019.
- C. Baron/L. Ellena (édit.), Savoirs de la fiction, Rennes 2021.
- C. BARON, Le tribunal du récit Désir de justice et littérature, Le Kremlin-Bicêtre, 2023.
- J. Berben-Masi (édit.), Droit & littérature. Actes du colloques Nice 28 & 29 juin 2001,
  Nice 2002.
- C. Biet, Droit et littérature sous l'Ancien Régime, le jeu de la valeur et de la loi, Paris 2002.
- C. BOUGLE-LE ROUX, La littérature & Le droit Du roman de Renard à Michel Houellebecq, 2e éd., Paris 2021.



- L. Brogniez (édit.), *Droit et littérature*, Bruxelles 2007.
- A. Von Busekist / A. Simonin / Sandra Travers de Faultrier (édit.), La démocratie peut-elle se passer de fictions ?, Paris 2007.
- M. Cau / G. Marchetto (édit.), Droit et littérature, Lyon 2005.
- G. CHARBONNIER / F. Petit, Quand la littérature moderne (ré)invente le droit Œuvres choisies du XX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, Paris 2023.
- O. COLOMB, La justice chez André Gide et François Mauriac: de la morale au prétoire, Bordeaux 2022; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : p. 21-29.
- N. Dissaux (édit.), *Balzac romancier du droit*, Paris 2012; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : P. BERTHIER, *Ce que le droit peut apporter à la littérature*, p. 31-38.
- C. Dufour (édit.), Droit et littérature : la fiction en pouvoir ? Fabula / Les colloques,
  Lausanne juin 2024.
- A. FINKIELKRAUT, *L'après-littérature*, Paris 2021 (sur les liens entre droit et littérature, comme moyens de lutte contre l'idéologie).
- A. Garapon / D. Salas (édit.), Le droit dans la littérature, Paris 2008.
- E. Gicquiaud (édit.), *Les dystopies et le droit*, Le Kremlin-Bicêtre 2022.
- A.-L. Girard / A. Lauba / D. Salles (édit.), Les racines littéraires du droit administratif, Poitiers 2021.
- F. Jongen / M. Lemmens (édit.), *Droit et littérature*, Belgique 2007.



- **F. Lafaille (édit.),** *Droit et littérature,* Le Kremlin-Bicêtre 2015.
- **F. Lafaille (édit.)**, *Littérature(s) et discrimination(s)*, *Actes du colloque annuel du 29 mai 2018*, Le Kremlin-Bicêtre 2019.
- P. LARRIEU, Mythes grecs et droit retour sur la fonction anthropologique du droit, Laval 2017; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : Mythe et récit juridique p. 205-238.
- A. Lauba / C. Baron (édit.), Les diplomates littérateurs, Poitiers, à paraître.
- A. Lauba / L. Gatti (édit.), *Droit médical et littérature*, Poitiers, à paraître.
- F. Lavocat (édit.), Le mariage et la loi dans la fiction narrative avant 1800 Actes du XXI<sup>e</sup> colloque de la Sator Université Paris VII-Denis Diderot 27-30 juin 2007, Louvain / Paris / Walpole 2014.
- F. LAVOCAT, Fait et fiction. Pour une frontière, Paris 2016.
- **A.-M.** Luciani / C. Grall (édit.), *Imaginaires juridiques et poétiques littéraires*, *Actes du colloque*, Paris / Amiens 2013.
- **P.** MALAURIE, *Droit et littérature : anthologie*, Paris 1997.
- J. MARQUISET, Les gens de justice dans la littérature, Paris 1967.
- B. Méniel (édit.), Écrivains juristes et juristes écrivains du Moyen Âge au siècle des Lumières, Paris 2015.
- **J-P. MASSON**, *Le droit dans la littérature française*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles 2022.



- F. Ost, Raconter la loi Aux sources de l'imaginaire juridique, Paris 2004.
- **F. OST**, *Le droit*, *objet de passions* ?, Bruxelles 2018.
- F. Ost/L. Van Eynde/P. Gérard et al. (édit.), Lettres et Lois. Le droit au miroir de la littérature, Saint-Louis 2001.
- T. PECH, Conter le crime : Droit et littérature sous la Contre-Réforme, Paris 2000.
- M. Ranouil / N. Dissaux (édit.), Analyse juridique des contes de fées, Paris 2018.
- B. Ribémont / J. Teklik (édit.), Droit et justice dans la littérature francophone de Belgique, Paris 2021.
- P. RICHARD, Le droit comme médiation... ou comment celui-ci anticipe ses propres failles, Québec 2021; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : Chapitre 3 Droit, littérature et connaissance du droit, p. 127-156.
- A. RUBINLICHT-Proux, Le Droit saisi par la littérature, Paris 1997.
- J.-P. RYF, Justice et littérature : regards croisés, Bayonne 2004.
- D. Salas (édit.), La plume et le prétoire : quand les écrivains racontent la justice,
  Paris 2015.
- G. SAPIRO, La responsabilité de l'écrivain Littérature, droit et morale en France (XIX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècle), Paris 2011.
- A. SIMONIN, L'histoire, la littérature et la loi : pour une approche historique et littéraire du fait juridique, Paris 2006.



- J.-M. SOREL, Les lectures du monde : la sphère juridique internationale dans la littérature, Le Kremlin-Bicêtre 2023.
- S. Travers de Faultrier, *Droit et littérature : essai sur le nom de l'auteur*, Paris 2001.
- S. Travers de Faultrier, *Afin que du réel advienne Quand droit et littérature dialoguent*, Le Kremlin-Bicêtre 2021.
- A. Teissier-Ensminger, *La beauté du Droit*, Paris 1999.
- M. Touteil-Divina / S. Douteaud (édit.), Lectures juridiques de fictions : de la littérature à la pop-culture !, Toulouse 2020.
- J. VERGES, Justice et littérature, Paris 2011.

## Articles d'ouvrages et de revues francophones

- **P.** ARON, *Droit et lettres : les riches heures du Jeune Barreau belge*, in C. Baron / J. Sarfati Lanter (édit.), *Droit et littérature*, Nîmes 2019, p. 105ss.
- C. BARON, La littérature, auxiliaire de l'acte de juger? Contexte américain, contexte continental, Les cahiers de la justice 2016/2 (N°2), p. 371ss.
- C. BARON, Droit et littérature : de la prise de conscience citoyenne à la révision de la loi, COnTEXTES, 22 | 2019.
- C. BARON, Droit et littérature, droit comme littérature, Tangence, 125-126, 2021, p. 107ss.



- **C. BARON**, *Introduction*. *La fiction éclaire-t-elle les savoirs* ?, in C. Baron / L. Ellena (édit.), *Savoirs de la fiction*, Rennes 2021, p. 7ss.
- J. BART, Fictio juris, in C. Biet (édit), Droit et littérature, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000, p. 25ss.
- K. BECKER, L'Europe au miroir quasi-cristallin sur le besoin juridique du vertige littéraire, Revue Droit & Littérature 2020/1 (N° 4), p. 201ss.
- **P. Berthier,** *Ce que le droit peut apporter à la littérature,* in N. Dissaux (édit.), Balzac romancier du droit, Paris 2012, p. 31ss.
- C. Biet (édit), *Droit et littérature*, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000.
- **C. B**IET, **Introduction**. *Droit et littérature, un lien nécessaire,* in C. Biet (édit), *Droit et littérature*, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000, p. 5ss.
- C. Biet, L'Empire du droit, les jeux de la littérature, Droit et littérature, Europe, 2002, p 7ss.
- H. Bosse-Platiere, *Une aventureuse histoire littéraire du droit rural*, Revue Droit & Littérature 2022/1 (N°6), p. 67ss; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : p. 67-70.
- J-M. BRUGUIÈRE, *De Balzac à Morand, en passant par Yves Simon, apports de la littérature au droit des personnes*, Revue Droit & Littérature 2017/n°1, p. 267ss.
- P. CARTA, Humanisme juridique du XX<sup>e</sup> siècle, in : M. Cau / G. Marchetto (édit.), Droit et littérature, Lyon 2005 ; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : § 1 à 9 et §13 à 20.



- **J.-M.** CHONNIER, *Ce que le droit ne dit pas que la littérature dit*, Revue Droit & Littérature 2018/N°2, p. 107ss.
- **J-M. DELACOMPTEE**, *Conseils aux étudiants*, Revue Droit & Littérature 2022/1 (N°6), Rubrique *L'adresse littéraire*, p. 31ss.
- A. DIETER (2017), Entretien avec François Ost. Droit et littérature : les deux faces du miroir, Revista Internacional de Direito e literatura, N°1, p. 249ss.
- N. DISSAUX, *Droit & Littérature*: *enfin, les ennuis* commencent, in C. Baron / J. Sarfati Lanter (édit.), *Droit et littérature*, Nîmes 2019, p. 33ss.
- N. DISSAUX, *Écrire*, *pour quoi faire*?, Revue Droit & Littérature 2020/1 (N°4), p. 3ss.
- **N. DISSAUX**, *Le réel ne suffit pas* (préface), in E. Gicquiaud (édit.), *Les dystopies et le droit*, Le Kremlin-Bicêtre, 2022.
- E. DOCKES, Les sentiments du droit et le juriste mal élevé, Revue Droit & Littérature 2023/1 (N°7), Rubrique L'adresse littéraire, p. 15ss.
- F. DI DONATO, Le récit comme outil d'analyse juridique : perspectives « top down » et « bottom-up ». L'intégration des étrangers en Suisse, in : J.-J. Aubert / J.-P. Dunand / F. Di Donato (édit.), Droit et littérature Actes du Séminaire thématique du CIHDDR, Neuchâtel 2015, p. 19ss.
- **C. DUFOUR,** *Les voi(x)es du droit. Dire, lire, écrire,* in : D. Abrecht / R. Bionda / S-V Borloz et al. (édit.), *Faire littérature. Usages et pratiques du littéraire (XIXe-XXIe siècles)*, Lausanne 2019 p. 91ss.
- **C. DUFOUR,** *Préambule,* in : C. Dufour (édit.), *Droit et littérature : la fiction en pouvoir ?* Fabula / Les colloques, Lausanne juin 2024.



- L. ELLENA, Conclusion. Pourquoi les fictions éclaireraient-elles les savoirs?, in C.
  Baron / L. Ellena (édit.), Savoirs de la fiction, Rennes 2021, p. 181ss.
- **G. FARRUGIA**, *L'ambivalence moderne de la fiction*, in C. Baron / L. Ellena (édit.), *Savoirs de la fiction*, Rennes 2021, p. 21ss.
- M.-A. FRISON-ROCHE, L'injustice racontée aux enfants. De la littérature au droit, in M.-A. Frison-Roche / Y. Lequette / J.-H. Robert (édit.), Mélanges François Terré -L'avenir du droit, Paris 1999, p.199ss.
- O. Guerrier, *Fictions du droit et espace littéraire*, Littérature (N°47), 2002, p. 55ss.
- A. HATZENBERGER, Le texte de la loi. Philosophie, droit et rhétorique à l'Âge classique, in C. Biet (édit), Droit et littérature, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000, p. 35ss.
- A. LAUBA, «Mangeurs de médicaments » et écrivains perdus dans les paradis artificiels. De quelques Dippers de la Littérature française en marge des bonnes mœurs... (XIX-XX<sup>e</sup> siècles), in : L. Gatti / A. Lauba (édit.), Droit médical et littérature, Poitiers, à paraître.
- **F. LAVOCAT**, *Narrativité et normativité*, Revue Droit & Littérature 2019/1 (N°3), p. 129ss.
- Y.-E. LE BOS, Des comparaisons subversive aux comparaisons subverties? Interrogation comparée en droit et en littérature, in C. Baron / J. Sarfati Lanter (édit.), Droit et littérature, Nîmes 2019, p. 77ss.
- C. LE MEUR, Littérature et droit. Quelques réflexions, in Archives de philosophie du droit (N°46), 2002, p. 443ss.



- P. MALAURIE, Les exigences contraires de la littérature et du droit, in: A. Garapon /
  D. Salas (édit.), Le droit dans la littérature, Paris 2008, p. 283ss.
- E. MECHOULAN, *La dette et la loi, considérations sur la vengeance*, in C. Biet (édit), *Droit et littérature*, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000, p. 275ss; en particulier le premier chapitre *Le Droit et les Lettres*, p. 275 à 278.
- J. MEIZOZ, La fiction pour les nuls (Agnès Tricoire vs Nathalie Heinich), in : C.
  Dufour (édit.), Droit et littérature : la fiction en pouvoir ? Fabula / Les colloques,
  Lausanne juin 2024.
- F. MICHAUT, Le mouvement Droit et littérature dans le développement d'une science du droit aux États-Unis, Clio@Themis (N°7), mars 2014.
- F. MICHAUD, Le mouvement Droit et littérature aux États-Unis, in G. Cohen-Jonathan / Y. Gaudemet, R. Hertzog et al. (édit.) Mélanges Paul Amselek, Bruxelles 2005, p. 565ss.
- M. P. MITTICA, *Droit et littérature*. *Une histoire et un exemple*. L'Orestie de Eschyle, in : J.-J. Aubert / J.-P. Dunand / F. Di Donato (édit.), *Droit et littérature Actes du Séminaire thématique du CIHDDR*, Neuchâtel 2015, p. 7ss.
- F. Ost, Penser par cas: la littérature comme laboratoire expérimental de la démarche juridique, Revue interdisciplinaire d'études juridiques 2014/2 (Vol. 73), p. 99ss.
- **F. OST**, *Droit et littérature* : *variété d'un champ, fécondité d'une approche*, Revue juridique Thémis 49-1, 25-11-2015, p. 3ss.
- L. PAREIN, Le Consentement ou comment la littérature peut-elle accompagner la révision du droit pénal protégeant l'intégrité sexuelle ?, plaidoyer 03/22, p. 28ss.



- M. Poirson, Si loin, si proche: Law's Stories. Le croisement des perspectives et des points de vue (France-États-Unis), in : J. Berben-Masi (édit.), Droit & littérature. Actes du colloques Nice 28 & 29 juin 2001, Nice 2002, p. 11ss.
- **A.** SANSA, Recherche de la vérité et élaboration du deuil : un parcours entre le droit et la littérature, Revue Droit & Littérature 2022/1 (N°6), p. 297ss ; en particulier sur le mouvement « Droit et littérature » : p. 298-300.
- J. SARFATI-LANTER, « La littérature n'est pas un pansement sur les plaies d'une société. Elle constate, elle enquête, elle accompagne notre relation au droit et même plus généralement notre condition d'êtres juridiques » Entretien avec Christine Baron, Revue Droit & Littérature 2022/1 (N°6), p. 375ss.
- **P. S**ÉGUR, *Droit et littérature Éléments pour la recherche*, Revue Droit & Littérature 2017/n°1, p. 107ss.
- A. SIMONIN, Éloge de l'électisme. Penser le champ « Droit et littérature » à partir des listes de Legal Novels (1900-1987), in : L. Brogniez (édit.), Droit et littérature, Bruxelles 2007, p. 12ss.
- A. SIMONIN, Make the Unorthodox Orthodox: John Henry Wigmore et la naissance de l'intérêt du droit pour la littérature, in: A. Garapon / D. Salas (édit.), Le droit dans la littérature, Paris 2008, p. 27ss.
- A.-G. SLAMA, Littérature Droit, in F. Terré (édit.), Regards sur le droit, Paris 2010, p.
  287ss.
- M.-S. TABARD, Le roman dystopique les questions posées au juriste par la lecture du possible, Revue Droit & Littérature 2017/n°1, p. 201ss.
- **S. TRAVERS DE FAULTRIER**, *Lecture encrée*, in C. Baron / J. Sarfati Lanter (édit.), *Droit et littérature*, Nîmes 2019, p. 55ss.



- G. VICKERMANN-RIBÉMONT, Comédie et droit matrimonial. Enjeux et differences du théâtre comique français et anglais de 1660 à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, in C. Baron / J. Sarfati Lanter (édit.), Droit et littérature, Nîmes 2019, p. 127ss.
- R. H. WEISBERG, Herman Melville, Vichy et la communication bienveillante: trois leçons sur les rapports du droit et de la littérature, in C. Biet (édit), Droit et littérature, Littératures classiques (N° 40), Paris 2000, p. 397ss.
- R. H. WEISBERG, Le droit "dans" et "comme" littérature: la signification autogérée dans le "roman de procedure", Raisons politiques 3/2007 (N° 27), p. 37ss.
- R. H. WEISBERG, Droit et littérature aux États-Unis en France. Une première approche, in: A. Garapon / D. Salas (édit.), Le droit dans la littérature, Paris 2008, p. 19ss.